

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2020
COMPTE RENDU SUCCINCT

1. Indemnités de fonction des élus locaux

Le Conseil Municipal vote l'enveloppe des indemnités du Maire et des Adjoints en application des articles L.2123-20-1 et suivants du CGCT.

VOTE : Unanimité

1.1 Application de la DSU dans le cadre des indemnités de fonction des élus locaux

Selon les dispositions de l'article L. 2123-22, les indemnités de fonction des élus locaux se voient appliquer le taux de la strate démographique immédiatement supérieure en raison de l'attribution à la Ville de la Dotation de Solidarité Urbaine au cours de ces trois dernières années. En raison de cette application, l'indemnité du Maire est fixée à 90 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et l'indemnité des Adjoints à 33 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Le Conseil Municipal vote l'enveloppe des indemnités du Maire et des Adjoints en application des articles L.2123-20-1 et suivants du CGCT.

VOTE : Unanimité

2. Formation des commissions municipales

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer 7 commissions municipales de préparation de délibérations du conseil Municipal :

- **Culture, animation et vie associative**
- **Sports**
- **Education et Jeunesse**
- **Actions sociales, logement et politique de la ville**
- **Urbanisme et travaux**
- **Environnement et mobilités**
- **Finances, économie et administration générale**

Le Conseil Municipal propose de fixer à 8, outre le Maire, Président de droit, le nombre de membres de chaque commission, qui seraient élus à la proportionnelle conformément à l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VOTE : A 32 voix Pour et 1 Abstention

Pour toutes les délibérations suivantes, il s'agit de nommer ou élire les membres des structures :

- 2. Centre Communal d'Action Sociale**
- 3. commission communale d'accessibilité**
- 4. commission d'appel d'offres et règlement intérieur de la commission**
- 5. commission consultative des services publics locaux**
- 6. commission de révision du règlement intérieur**
- 7. commission communale des impôts directs**
- 8. délégué à la défense**
- 9. centre hospitalier de Roubaix**
- 10. les Aulnes**
- 11. collèges de Hem**
- 12. conseil d'écoles maternelles et primaires**
- 13. GEMAPI**
- 14. GIP AGIRE**
- 15. commission d'aide à l'amélioration des façades et au développement durable**
- 16. office municipal des sports**
- 17. syndicat intercommunal des trois Villes**
- 18. syndicat d'initiatives**
- 19. SIAVIC**
- 20. centre social 3 Villes**

21. Espace de vie Saint Exupéry

22. image et pensée

23. ordinat'Hem

24. Hem Ville d'Europe

25. Bien vivre à Hem

26. association Hémix

27. Horizon 9

28. Commission du Budget Participatif

29. Association pour la Participation des Habitants

VOTE : Unanimité

30. Plan Pluriannuel d'Investissement de la vidéoprotection

Souhaitant améliorer la sécurisation des bâtiments et des espaces publics et mieux lutter contre le sentiment d'insécurité, la Ville de Hem a décidé de mettre en place un Plan Pluriannuel d'Investissement de vidéoprotection.

Le projet d'extension de la vidéoprotection 2020 – 2023 vise à la mise en place de 36 caméras numériques sur l'ensemble du territoire de la Ville.

VOTE : A 30 voix Pour, 1 voix contre et 2 abstentions

31. Acquisition d'un local situé au 3 Place de Verdun

La ville de HEM à l'opportunité de se porter acquéreur de la cellule commerciale (actuellement exploitée pour une activité de boulangerie), située au 3, place de Verdun, parcelle AI 644 pour partie, au prix de 75 000€TTC pour une surface d'environ 111,5 m² et actuellement propriété de la SCI HDV.

Cette acquisition permettrait de maîtriser la commercialisation de ce lieu en s'assurant qu'elle correspondrait au mieux aux attentes de la population du quartier.

VOTE : Unanimité

32. Acquisition du fonds de commerce de la cellule commerciale 3 Place de Verdun

La Ville de Hem a l'opportunité de se porter acquéreur du fonds de commerce de la SARL BAT, correspondant actuellement à une activité de boulangerie, au prix de 40 013.62€TTC. Cette acquisition va de pair avec l'acquisition du bâtiment situé 3 place de Verdun auquel est affecté ce fonds de commerce.

VOTE : Unanimité

33. Exonération TLPE : Plan d'action de soutien à l'action économique locale.

Dans la suite de la délibération prise le 23 mai 2020 relative à la mise en place d'un plan global de soutien au mode économique touché par les conséquences de la mise en œuvre de l'état d'urgence sanitaire, il est envisagé d'instaurer une exonération de la taxe locale sur les enseignes et la publicité extérieure.

Cette mesure de soutien permettra de soulager la trésorerie des entreprises concernées en cette période difficile.

Il s'agira d'exonérer le paiement de la TLPE due au titre de l'année 2019 mais payable en 2020.

Sont concernés par cette taxation les dispositifs publicitaires ou enseignes dont la surface totale est supérieure ou égale à 12m².

VOTE : Unanimité

34. Participation de la ville aux modes de transport doux

Dans le cadre de la délibération « développement durable » adoptée en juin 2018 et afin de développer l'usage du vélo comme moyen alternatif de déplacement, le conseil municipal propose d'inciter les administrés à circuler à vélo, en participant financièrement à l'achat d'un nouveau vélo, selon des

critères définis par voie délibérative. Le Conseil Municipal propose d'inciter et d'accompagner l'équipement des hémois en apportant une aide financière à l'achat d'un vélo.

VOTE : Unanimité

35. Construction d'une salle multisport - Terrain Tour Dr Roux NPRU 2

Dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU 2) mené sur le quartier Lionderie – Trois Baudet, il a été proposé de procéder à la construction d'une salle multisports.

L'étude sera confiée à un architecte et se déroulera de mai 2021 à mai 2022 ; les travaux et les aménagements extérieurs sont planifiés de septembre 2022 à décembre 2023.

VOTE : Unanimité

36. Projet de construction d'un ensemble sportif - lancement du concours restreint de maîtrise d'œuvre

Le Conseil Municipal a approuvé le principe de la construction d'un ensemble sportif associant un dojo et une salle multisports.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le projet de construction de l'ensemble sportif qui fait l'objet d'une étude par le cabinet Peretz Architecture et Nov Elec Ingénierie, assistants à maîtrise d'ouvrage, sera dans la continuité des décisions prises dans le cadre de la délibération précédente.

VOTE : Unanimité

37. Covid 19 – Solidarité en faveur des familles hémoises – Modification de la participation des familles en accueils périscolaires, restauration scolaire et extrascolaire et en mercredis récréatifs – 2019/2020

Afin de faciliter le retour en classe des enfants, accompagner les familles dans la préservation du pouvoir d'achat, Monsieur le Maire propose d'offrir aux enfants un repas équilibré chaque jour jusqu'au 3 juillet 2020 à la restauration scolaire.

VOTE : Unanimité